

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de La Réunion

Service Eau et biodiversité

Saint-Denis, le 31/01/2018

Le préfet,

à

Madame et messieurs les élus  
du bassin de La Réunion

**Objet :** Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin de La Réunion  
Consultation des collectivités et groupements

**Réfer :** 2017-N° 066

Les réformes territoriales issues de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) concernent également les compétences locales de l'eau. Le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) en 2018, ainsi que celui de la mutualisation des compétences « eau potable et assainissement » à l'échelon intercommunal au plus tard en 2020, en sont les deux éléments majeurs.

Pour accompagner ces réformes, les représentations nationales des collectivités ont demandé à l'État de coordonner, dans chaque bassin hydrographique et sous la responsabilité des préfets coordonnateurs de bassin, l'élaboration d'une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), document arrêté par le préfet.

Pour conduire ce travail à La Réunion, la DEAL et l'office de l'eau ont établi l'état des lieux de l'exercice actuel des compétences locales en matière d'eau potable et d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Le document s'attache également à définir des recommandations pour répondre aux principaux enjeux du bassin de La Réunion.

Lors de la séance du comité de l'eau et de la biodiversité du 01 décembre 2017, le projet de SOCLE a reçu un avis favorable.

Le projet de SOCLE du bassin de La Réunion est à présent disponible et la consultation officielle des collectivités et groupements est ouverte jusqu'au 28 février 2018. Vous trouverez les documents relatifs à cette consultation sur le site du bassin de La Réunion à l'adresse interne suivante :

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/>

Conformément à la réglementation, je vous invite à me faire part de vos observations par voie électronique à l'adresse suivante :

[upema.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr](mailto:upema.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr)

Les remarques que vous formulerez permettront de faire évoluer le projet afin que le document final adopté par mes soins, corresponde au mieux à vos besoins.

Affaire suivie par :  
LEPAN Cécile  
Tél. 02 62 94 72 42  
[cecile.lepan@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cecile.lepan@developpement-durable.gouv.fr)

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet chargé de mission  
cohésion sociale et jeunesse

Gilles TRAIMOND

## Liste des destinataires

Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les élus du bassin de La Réunion :

- Madame et Messieurs les maires,
- Madame et Messieurs les président(e)s des intercommunalités,
- Monsieur le président du syndicat intercommunal d'assainissement du Port et de La Possession,
- Monsieur le président du syndicat d'alimentation en eau potable des hirondelles,
- Monsieur le président du conseil départemental,
- Monsieur le président du conseil régional,

Pour information :

- Monsieur le directeur de la DEAL Réunion,
- Monsieur le directeur général de l'office de l'eau Réunion,
- Monsieur le directeur de l'agence de santé océan Indien